



## FLASH INFO RETRAITE

### Nouvelle procédure de départ en retraite et d'information retraite à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le service des retraites de l'Etat (SRE) devient l'interlocuteur unique de tous les fonctionnaires du Ministère de l'intérieur.

Les agents devront effectuer leur demande de retraite et de pension, au plus tard 6 mois avant leur date de départ, sur le ou les sites suivants :

- **ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public)** : demande de retraite et de pension, destiné aux agents n'ayant effectué aucun trimestre dans les autres régimes de retraite.
- **PCI (Portail Commun Inter-Régimes)** : destiné aux agents souhaitant obtenir toutes les pensions (Etat, régime général, autres régimes)

Pour vous aider dans vos démarches un « Guide du fonctionnaire, information et départ en retraite » est accessible sur la page de l'action sociale du Ministère de l'intérieur.

LIEN : <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/toute-l-actualite/769-la-reforme-de-la-gestion-des-retraites>

**GUIDE**  
*du fonctionnaire*  
Information  
et départ en retraite



# snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

## La demande de retraite en six étapes :



(extrait du guide)

### DES LIENS UTILES :

ENSAP : <https://ensap.gouv.fr>

SRE : <https://retraitesdeletat.gouv.fr>

PORTAIL INTER-REGIMES : <https://www.info-retraite.fr>

RAFP : <https://www.rafp.fr>

**LE SNIPAT VOUS INFORME.**